

Asphyxie financière, hold-up démocratique : ça suffit ! LES COMMUNES DOIVENT VIVRE

Le 19 septembre à l'appel de l'AMF: un mouvement inédit par son ampleur

La ponction de 29 milliards d'euros en cumulé d'ici 2017 a conduit l'Association des Maires de France à appeler à une journée d'action le 19 septembre dernier. Celle-ci a connu un important retentissement et a représenté une première par son ampleur.

Dans des milliers de communes, des maires, des élus ont donné l'alerte auprès de leurs concitoyens.

La baisse des dotations remet en cause l'égalité des droits, la qualité voire l'existence de services utiles aux habitants.

Elle entraîne d'ores et déjà le non-remplacement de nombreux agents, une hausse des tarifs sociaux, une baisse des subventions à la vie associative, sportive, culturelle. L'investissement est en chute libre et les entreprises du BTP sont les premières victimes de cette évolution.

Les élus communistes et républicains ont été très nombreux à s'engager dans cette journée d'action.

La force de leur engagement a incontestablement contribué à sa réussite.

Il faut maintenant arrêter cette saignée !

Ce qui est sous-jacent, c'est une volonté de faire passer des pans entiers de la sphère publique locale (240 milliards d'euros) vers le privé, qui lorgne sur les secteurs les plus juteux et profitables. C'est bien la République décentralisée qui est attaquée !

D'autres solutions existent pour donner aux communes les moyens d'agir utilement pour les habitants, et pour leur donner un rôle nouveau dans la République : des lieux privilégiés en faveur de l'intervention des habitants et de la citoyenneté, garantes d'actions et de projets qui répondent à leurs besoins, et faisant émerger des coopérations choisies et non la mise en concurrence.

Réforme de la DGF

le gouvernement recule la mise en œuvre mais les critères aux conséquences catastrophiques vont demeurer...

Devant le tollé général, le gouvernement a été contraint de reculer et reporter d'une année une réforme de la DGF qui se traduirait par des pertes de dotations importantes pour de nombreuses communes, avec l'introduction de critères (centralité ...) tournés vers la concurrence entre les territoires et la mise à mal des communes. Il ne s'agit cependant que d'un report. Si rien ne bouge, ces mêmes critères aux conséquences catastrophiques resteront opérationnels pour la loi de Finances 2017. Cette réforme de la DGF, dans un contexte de forte baisse ne fera que des perdants, et certains seront victimes de la double peine avec une baisse encore plus forte que celle attendue. Ce serait le cas de nombreuses villes entre 5000 et 50 000 habitants.

Et il n'y a rien de bon à attendre de la « péréquation horizontale » que le gouvernement renforce encore pour mieux désengager l'Etat de sa responsabilité de solidarité nationale : ce sera aux communes de payer d'avantage pour d'autres communes, autrement dit de « partager la misère ».

A l'occasion de la venue du Premier ministre porte de Versailles,

L'ANECR appelle à un rassemblement au congrès des maires

Mardi 17 novembre 2015 à 11h

pour exiger :

- **Un moratoire** sur la baisse des dotations
- **La taxation des actifs financiers des entreprises**, qui ne participent en rien au développement du pays et qui échappent à l'impôt
- **Une réforme de la fiscalité** comme le gouvernement s'y était engagé
- **La suspension des aides et largesses au patronat (CICE...)** contreproductives en termes d'emplois parce qu'utilisées avant tout pour la spéculation financière
- **Un rôle démocratique nouveau** de la Commune dans la République

LES COMMUNES DANS LE COLLIMATEUR

La mise en œuvre des différentes lois portant réforme des institutions, notamment les lois MATPAM et NOTRe, s'opère à marche forcée avec comme leitmotiv la compétitivité et la mise en concurrence partout dans le pays. Conjugée avec le choc de la baisse des dotations, **elle suscite angoisse et colère chez les maires et les élus, en butte à des équations impossibles et à une absence de visibilité.**

Nous n'avons cessé de dire combien étaient dangereux cet ensemble de dispositions et ces différentes lois, dont la justification n'aurait trouvé de sens qu'au travers de la prétendue lourdeur du « millefeuille ».

Avec la réduction drastique des moyens et la mise en place d'une supra-communauté effective et renforcée, avec également la mise en place de tutelle des grandes Régions et une métropolisation centralisatrice, la menace se précise : La fin des communes est désormais dans le viseur.

Trop de communes et trop de pouvoirs au sein des communes... voilà ce que veut régler la loi NOTRe et le transfert aux intercommunalités de l'essentiel des compétences communales !

Le processus de fusion de communes avance à grand pas : 600 sont en cours de réalisation et ce n'est qu'un début. Le dispositif des « communes nouvelles » est réactivé : il s'agit de réduire rapidement leur nombre et en même temps, réduire d'autant le nombre de services au quotidien et d'élus de proximité, pourtant bénévoles pour l'essentiel !

Rappelons les objectifs de l'Union Européenne pour la France : 2 500 communes au lieu des 36 000. La politique du gouvernement va dans ce sens.

Ne restera-t-il définitivement aux communes que les actes d'état civil et les commémorations ?!

L'intercommunalité est redéfinie avec l'évolution des seuils, qui pourrait ne constituer qu'une étape vers une nouvelle organisation institutionnelle et politique, privilégiant le lien entre Europe, grandes Régions et Métropoles !

Les territoires ruraux sont particulièrement visés puisque 34 632 des 36 681 communes françaises ont moins de 5 000 habitants soit 94 % d'entre elles. Parmi elles 20 000 ont moins de 500 habitants soit plus de la moitié des communes, quand 947 ont une population supérieure à 10 000 habitants et seulement 41 supérieure à 100 000 habitants !

A partir de ce constat et malgré les contraintes législatives, il est indispensable de poursuivre l'action engagée pour faire respecter dans chacune des nouvelles structures des règles garantissant une juste représentation citoyenne et par là même une représentation équitable des communes en leur sein.

Mais il est un impératif incontournable : Les collectivités doivent pouvoir retrouver les moyens indispensables à la mise en œuvre de leurs compétences respectives.

Les PME du bâtiment, premières victimes de la réforme territoriale et de l'agrandissement des périmètres.

280 000 entreprises de 0 à 10 salariés, et 19 400 entreprises de 11 à 50 salariés répondent à deux-tiers de la commande publique des collectivités territoriales et en premier lieu des communes. Ce sont 800 000 emplois. Avec le pouvoir transféré à des entités supra communales sur des vastes territoires, ces PME seront privées de commandes, lesquelles seront réorientées vers de plus grosses entreprises.

Les communes doivent vivre !

Taxer les actifs financiers

Non à l'asphyxie financière !

Ça suffit !

STOP

Association nationale des élus communistes et républicains

10 rue Parmentier 93189 Montreuil Cedex
Tél: 01 48 51 78 78 fax: 01 48 51 92 62 anecr@elunet.org

